



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 117920

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la situation des PME au regard de la commande publique. En effet, ces dernières déplorent leur éviction récurrente des appels d'offres, non en raison de critères techniques et de prix, mais principalement sur des indices de taille, de chiffre d'affaires et de nombre d'employés. Il semble exister alors une contradiction avec les objectifs du code des marchés publics qui invite à l'égal accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics. De plus, les textes précisent le critère de sélection essentiel qui est celui de l'offre économiquement la plus avantageuse, et non le chiffre d'affaire défini comme étant, notamment, la qualité, la prix, la valeur technique, le coût global d'utilisation, le rentabilité, le caractère innovant, le service après-vente et l'assistance technique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui communiquer les décisions qu'il entend prendre pour permettre réellement aux PME un meilleur accès à la commande publique.

Texte de la réponse

L'amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics constitue une des priorités gouvernementales. Ainsi, les dispositions spécifiques aux PME du nouveau code des marchés publics, entré en vigueur le 1er septembre 2006, favorisent-elles leur accès à la commande publique. Le décret modifiant le code des marchés publics, conformément aux engagements du Premier ministre, a introduit plusieurs mesures de nature à augmenter la part des PME : encouragement de l'allotissement dans les marchés publics, possibilité de demander aux candidats d'indiquer dans leurs offres la part du marché qu'ils sous-traiteront à des tiers et notamment aux PME, assouplissement des règles relatives aux références professionnelles afin de ne pas pénaliser les jeunes entreprises, enfin possibilité pour le pouvoir adjudicateur de fixer le nombre minimum de PME admises à présenter une offre dans le cadre des procédures restreintes. En outre, l'atelier sur l'accès des PME, créé au sein de l'observatoire économique des achats publics, a vocation à identifier les difficultés rencontrées par les PME dans la passation des marchés publics et à étudier les possibilités d'y remédier. Cet atelier, composé de représentants des acheteurs publics et des organisations professionnelles concernées, devrait faire des propositions concrètes au cours de l'année 2007.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117920

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1206

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2763